



**RÈGLEMENTS &
SPÉCIFICATIONS
2022**

Street Stock

Mise à jour : 10 janvier 2022

Table des matières

	Page
Section 1 Voiture	2
Section 2 Pilote	3
Section 3 Mécanique	4
Section 4 Carrosserie	5
Section 5 Suspension	6
Section 6 Vitres et Lumière	7
Section 7 Réservoir	8
Section 8 Roues et Pneus	9
Section 9 Équipement Sécuritaire	10
Section 10 Silencieux	11
Section 11 Poids avec pilote à bord	12
Section 12 Essence	13
Section 13 Antigél	14
Section 14 Freins	15
Section 15 Communications	16
Section 16 Transpondeur	17
Section 17 Numéro et Licence	18
Section 18 Lettrage des numéros	19
Section 19 Avis importants	20
Section 20 Schéma	21
Section 21 Contacts	22

1. Voiture

Voitures de 4 cylindres « compactes » de 140 HP et moins strictement de rue sans aucune modification autres que celles permises au présent règlement (telles que listées dans les catalogues reconnus du manufacturier) à traction ou propulsion. Pas de 4 roues motrices, pas de 4 roues directionnelles. Il s'agit de voiture de la grandeur minimale des Cavalier de GM, Honda Civic, Mazda 3, Ford Focus et autres semblables. Certaines voitures 4 cylindres très petites ou trop grosses pourraient ne pas être acceptées pour des raisons sécuritaires.

2. Pilote

Certains pilotes ayant compétitionné dans les classes plus élevées ou ayant beaucoup d'expérience pourraient devoir partir à l'arrière du peloton.

3. Mécanique

Toutes les voitures devront être 100 % d'origine, sans aucune modification.

Le moteur, système électrique, prises d'air, transmission, différentiel et toutes les autres pièces mécaniques doivent être 100 % d'origine et correspondre au modèle et l'année de la voiture. Pas de moteur "turbo", rotatif, « supercharged » et autres type haute performance. Les moteurs doivent être de type de base, aucune option de performance ne sera acceptée. Aucun perçage, machinage ou autre modification.

Filtre à air obligatoire à l'emplacement d'origine, l'entrée d'air 100 % original.

Voiture avec une transmission automatique, il est permis d'installer un refroidisseur à l'huile.

Si le moteur, la transmission ou l'ordinateur est triché, le pilote et la voiture seront bannis pour le reste de la saison (ou un minimum de 6 évènements).

4. Carrosserie

4.1. Carrosserie

Toutes les carrosseries doivent être complètes d'origines, sièges, planchers, mur avant et arrière, tableau de bord complet et garnitures intérieures. Le capot et le couvert du coffre arrière doivent s'ouvrir (pas de couvert de valise soudé ou vissé).

4.2. Allègement

Voici les items qui sont permis d'être enlevés :

- Tapis, voûte, bras d'essuie-glace, composantes d'air climatisé (sous le capot seulement), les 2 vitres de porte avant.
- Aucun plancher percé. L'habitacle doit être parfaitement étanche.

4.3. Roue de secours

La roue de secours et les accessoires (jack, barres) doivent être enlevés du coffre de la voiture.

4.4. Portes

Il est OBLIGATOIRE d'attacher, visser ou souder toutes les portes de la voiture et ce, de façon permanente, c'est-à-dire aucune barrure débarrable, visse dévissable... etc. Toute voiture qui sera vue les portes ouvertes en tout temps sera sanctionnée. Filet protecteur installé de façon adéquate côté pilote OBLIGATOIRE.

4.5. Cage minimum

Arceau central obligatoire, construit avec des barres en acier d'un minimum de 1.5'' x 0.095'' (dans tous les cas). Minimum de 3 points d'ancrages **VOIR SCHÉMA et plaque d'acier intérieur pour renforcement de la porte du pilote obligatoire. Cages complètes adéquate et sécuritaire à la satisfaction des officiels acceptées.**

TOUTE CAGE CONSTRUITE AVEC DES BARRES NON-CONFORME SERA RESUSÉE

Aucun renforcement de l'avant et l'arrière de la voiture. Aucune barre ou tuyau sous les ailes avant et arrière, et sur les côtés à l'extérieur de la carrosserie. Barres ou « screen métallique » exclusivement pour la protection du radiateur acceptées.

Aucun dédoublement, on peut enlever la garniture intérieure de la porte du pilote pour permettre l'installation d'une cage protectrice ou d'un renforcement de la porte. Il est obligatoire d'enlever le mécanisme du fonctionnement des coussins gonflables. Le reste de l'intérieur doit rester intact.

5. Suspension originale et fonctionnelle

Suspension originale de la voiture ou remplacement d'origine seulement (OE ou OEM), aucune pièce de performance tolérée. En cas de doute, référez-vous à un officiel. Les suspensions doivent être en vente libre au Canada et vous êtes responsables de prouver l'origine et le modèle de la pièce utilisée.

Aucune modification à la suspension.

5.1. Amortisseur

Amortisseur d'origine et fonctionnels de même configuration et de même longueur des deux côtés. Il est interdit de modifier ou crochir les amortisseurs pour « barrer » la suspension.

Il est permis d'incliner les ROUES AVANT SEULEMENT (MAX 3") en chauffant ou raccourcissant les "nuckle" (spindel)

En aucun temps le « tradewidth » original de la voiture ne doit être élargi. Les attaches doivent demeurer originales.

Il est interdit de couper, allonger ou « slotter » les tables de suspension. Tout ressort et amortisseur doit être en vente libre chez un détaillant québécois. Le compétiteur est responsable de prouver l'origine et spécifications des dites pièces.

5.1.1. L'angle "CAMBER" de la roue arrière droite interdit.

5.2. Ressorts (springs)

Les ressorts utilisés doivent être de même qualité et de même prix que ceux mentionnés comme "standards" pour la marque de la voiture utilisée dans les catalogues de remplacement du manufacturier. Pas de chauffage de ressort, pas d'installation de "bonhomme" ou tout autre renforcement d'aucune manière. Ressorts de même configuration et dimension des deux côtés. (ex : tolérance de plus ou moins 1" de hauteur et 0.005" d'épaisseur.)

5.3. Tourelles

Les tourelles doivent rester à leur place sans machinage sauf que les trous de fixation peuvent être agrandis. (Petit agrandissement pour laisser travailler le « spring » toléré, aucun ajout en métal).

5.4. Barre Anti-roulie (Sway bar)

Aucun ajustement permis sur les véhicules équipés de « sway bar ». Aucun ajout de « sway bar » sur les véhicules non munis originalement selon l'année et le modèle du véhicule.

6. Vitres et lumières

Le pare-brise avant devra être laissé en place, en bonne condition ou à la discrétion de l'officiel. Seules les vitres de portes avant peuvent être enlevées. Les phares et lumières avant et arrière devront OBLIGATOIREMENT être enlevés ou bouchés avec du racing tape. Il est permis de boucher les trous des phares avec une tôle. Les fenêtres arrière et de côté devront être munies d'un ruban adhésif style « duck tape » apposé en « X » couvrant la largeur de la fenêtre.

Lexan interdit

7. Réservoir

Réservoir d'essence originale solidement fixé à son endroit d'origine.

8. Roues et pneus

Deux grandeurs permises : Roues de grandeur d'origines ou de même configuration que les roues d'origine de la voiture, c'est-à-dire que le « tradwidth » de la voiture doit demeurer d'origine. Rallye Whell ou Mag obligatoire grandeur d'origine ou 14 et 15 po à l'avant-droit.

La voiture doit être munie de pneus de qualité originale d'origine. Aucun pneu de compétition, sauf à droite en avant.

8.1. Pneus avant droit : Falcon Azenis

8.2. Pas de trempage des pneus ou application de substance illicite ou traitement extérieur ou intérieur sur les pneus sous peine de disqualification.

9. Équipement sécuritaire

9.1. Habillement

COMBINAISON, GANTS ET SOULIERS, OBLIGATOIRE, homologuées SFI ou FIA.

Il est **fortement recommandé** de porter un système de type HANS. Homologué SFI ou FIA.

9.2. Certification Snell SA2005, SA2010, SA2015, SA2020, FIA8859, FIA8860, OBLIGATOIRE. Le casque (full face) avec visière obligatoire.

9.3. Ceintures

Ceintures 5 points de 3" Homologuées SFI OU FIA, ou 2" FIA HANS de largeur minimum et doivent être boulonnées en 5 points d'attaches sur le châssis avec les boulons de ½ " de diamètre minimum, ils devront être remplacés à la date d'expiration.

9.4. Filet protecteur

Filet protecteur obligatoire, dans la porte du pilote solidement fixé et fonctionnel.

Homologuées SFI ou FIA.

9.5. Extincteur chimique

Extincteur chimique de 2.5 lbs minimum, obligatoire avec attache en acier seulement. Il doit être inspecté et en vigueur selon les dates d'expiration.

9.6. Rembourrage

Rembourrage (foam) obligatoire doit couvrir les tubes d'acier qui peuvent venir en contact avec le pilote, ou tous autres points qui pourraient le blesser. **Pour 2022**, protection homologué SFI ou FIA.

9.7. Siège

Un siège de course certifié et installé de façon adéquate et sécuritaire accepté.

10. Silencieux

Silencieux de série et / ou légale pour la route OBLIGATOIRE, **maximum de 90 db.**

11. Poids avec pilote à bord

Les voitures devront peser 2500 lbs.

Toutes les voitures devront être 100 % d'origine, sans aucune modification, **autre que mentionné dans le règlement.**

Le pourcentage du côté gauche (left side weight) de la voiture NE POURRA JAMAIS DÉPASSER 53 % DU POIDS TOTAL DE LA VOITURE (SANS AUCUNE TOLÉRANCE). Ce pourcentage sera obtenu avec le pilote dans la voiture lors de la pesée d'après course.

12. Essence

Essence 91 octane maximum, aucun additif.

13. Antigel (prestone)

L'usage d'antigel est strictement interdit. Eau obligatoire. Water Wetter fortement suggéré.

14. Freins

Les freins doivent être de la même qualité que les freins d'origine de la voiture et fonctionnels aux quatre roues. Disques slottés / percés interdits.

15. Communications

Les radios RACECEIVER Elite-LP 1600 sont obligatoires pour tous. Aucun 2 way.

16. Transpondeur

Le transpondeur est obligatoire. Les équipes peuvent faire l'acquisition de leur propre transpondeur ou la location de ceux-ci sera disponible en quantité limitée à l'Autodrome Montmagny (\$).

Les transpondeurs devront être de marque Westhold.

17. Numéros et licence

Réservation avant le début de la saison.

Il est donc recommandable de respecter ces échéances afin de conserver vos droits sur votre numéro.

Dans le cas de course inter-piste, les licences des autres pistes seront honorées.

18. Lettrage des numéros

La voiture doit être entretenue de façon convenable et être de belle apparence. PAS de lettrage fluorescent, scintillant ou miroir et / ou Police pack. Le lettrage doit être fait de façon professionnelle : les numéros doivent contraster avec la couleur de la voiture (ex : pas de bleu marin sur du noir). PAS de texte obscène. Aucun affichage et / ou de pancarte "à vendre" sur les voitures pendant les compétitions.

Les numéros pour les voitures de la classe Street Stock sont les numéros à 1 et 2 chiffres compris entre 00 et 99. Ceux-ci doivent mesurer un minimum de 18" sur le côtés de la voiture et doivent apparaître en haut côté droit du pare-brise. L'attribution de numéro à 3 chiffres devra être acceptée par la direction pour des cas spéciaux commerciaux, ou autres cas spéciaux. Les pilotes visiteurs portant le même numéro qu'un pilote local devront arborer un "X " bien visible à côté de leur numéro.

Il est obligatoire d'apposer les autocollants demandés par la piste à l'endroit fixé par la piste. Toute infraction à ce règlement entraîne automatiquement la perte des bonis ajoutés à la bourse s'il y a lieu.

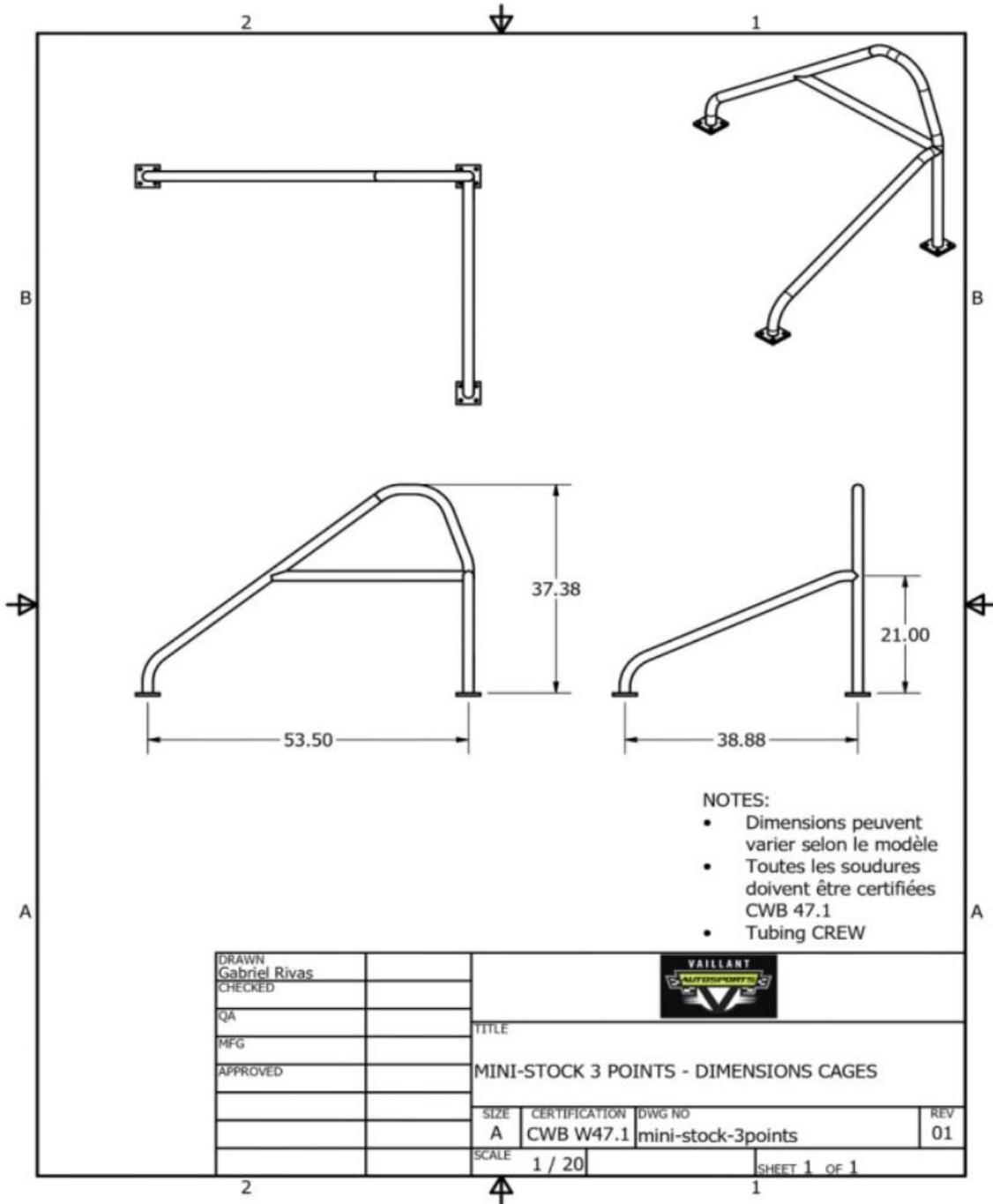
Avis important concernant les autocollants :

Le plan fourni, s'il y a lieu, devra être suivi rigoureusement et les autocollants devront être apposés EXACTEMENT AUX ENDROITS déterminés sur ce plan. (Dans le cas échéant ou les autocollants de la classe ne seront pas aux endroits désignés, le pilote ne sera pas éligible aux bourses.)

19. Avis importants

- 1- Advenant une situation mettant en cause l'interprétation du présent règlement, le bénéfice du doute sera accordé au règlement mis en cause, plutôt qu'à celui qui aura tenté de le rendre confus, afin de protéger les autres compétiteurs.
- 2- Tout ce qui n'est pas écrit comme permis sera considéré comme interdit. En cas de doute sur toutes situations, veuillez consulter l'Autodrome Montmagny.
- 3- Les publications " Règlements et procédures de courses " publié par l'Autodrome Montmagny annuellement font parties intégrantes de ce règlement et s'applique également à toutes les classes.
- 4- Tout arrangement verbal non écrite dans le règlement ou non amendé par écrit sur le site de l'Autodrome Montmagny ou tout autre endroit réservé à cette fin ne pourra être accepté et le règlement écrit (ou son amendement) aura priorité.

20. Schéma arceau 3 points



21. Contacts

Autodrome Montmagny
455 Chemin St-Léon
Montmagny, Québec

Directeur Stock Car
Howard Romanado
514-941-9366
hautodromemontmagny@hotmail.com

Inspecteur technique
Vincent Maheu
vincentmaheu@hotmail.com